

**Le Directeur général**

Monsieur le Professeur Gilles-Eric SERALINI
CRIIGEN
Université de Caen
IBFA – Esplanade de la Paix
14032 CAEN cédex

Maisons-Alfort, le 9 janvier 2013

Monsieur,

Ligne directe :
01 49 77 13 99

E- mail :
Marc.mortureux@anses.fr

N. Réf. : MM/Dd - D13DG0008

V.Réf :

Vous m'avez demandé la transmission des données brutes ayant permis l'autorisation du ou des Roundup, du glyphosate, et du maïs transgénique NK 603 ; comme je vous l'avais indiqué oralement lors de votre audition, je vous confirme mon plein accord pour mettre à votre disposition les données dont nous disposons, dans le cadre des dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur. De façon plus précise :

- Concernant les tests du glyphosate sur 2 ans, prévus dans le cadre de l'évaluation de la substance active, nous n'avons pas à disposition les données à l'ANSES. C'est notre homologue allemand, le BFR, qui est en charge en ce moment de la réévaluation de la substance active, qui détient ces données. Le mieux serait de lui demander directement accès à ces données. Mais nous pouvons aussi, si vous le souhaitez, leur demander pour pouvoir ensuite vous en donner accès dans nos locaux.
- Concernant les tests sur le Roundup, comme vous le savez, il n'y a pas d'exigence dans le dossier d'évaluation du « produit » de test de long terme. Il s'agit de tests de toxicité aigue, sans résultats d'analyse de sang. Comme nous vous l'avons indiqué lors de l'audition, nous sommes bien entendu tout à fait disposés à vous permettre d'accéder aux données contenues dans le dossier « produit », à l'exception des quelques éléments confidentiels définis par la législation. Nous vous remercions de nous préciser si vous souhaitez passer le consulter dans nos locaux, en nous prévenant à l'avance car ces dossiers sont archivés.
- Par ailleurs, dans le dossier sur la substance active glyphosate, détenue par le BFR en Allemagne, il doit y avoir aussi des tests « subchroniques » sur quelques mélanges « substances actives » et « co-formulants ». Il serait intéressant que vous demandiez également de les consulter en complément de l'étude à 2 ans sur la substance active seule.
- Nous tenons enfin à votre disposition les données du dossier relatif au maïs transgénique NK 603, sachant que j'ai cru comprendre que l'EFSA les avait d'ores et déjà mis à votre disposition.

En espérant avoir répondu le plus précisément possible à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Marc MORTUREUX